



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS



Procédures de qualification finale CFC et maturité professionnelle

Formation initiale en école avec maturité professionnelle

Orientation Économie et services Type économie

Champ d'application Ce document explique le calcul des résultats pour la filière 3 + 1 de l'École des métiers du commerce de Sion. Il réunit la procédure de qualification du CFC et celle de la maturité professionnelle MP.

LE PARCOURS DE QUALIFICATION

Moment	Élément	Effet
Fin de la 3e année	Examens finaux de maturité professionnelle	Résultat MP établi
Pendant le stage	2 contrôles de compétence en entreprise et 2 contrôles CI (cours interentreprise)	Note d'expérience CFC
Vers la fin du stage	Travail pratique et examen de connaissances professionnelles et culture générale	Résultat CFC
Après réussite du CFC	Validation des deux résultats	CFC et certificat MP délivrés

Règle essentielle La réussite de la MP peut être constatée avant le stage, mais le certificat fédéral de maturité professionnelle n'est délivré qu'après l'obtention du CFC.

En cas de divergence, les textes légaux et les directives d'examen en vigueur priment sur le présent document.

Qualification CFC

La procédure CFC intervient vers la fin de l'année scolaire durant laquelle le stage se termine. Elle comprend deux domaines d'examen et une note d'expérience.

COMPOSITION DE LA NOTE GLOBALE CFC

Élément	Contenu	Moment ou durée	Poids	Seuil
Travail pratique	Etude de cas dirigée spécifique à la branche inscrite au contrat d'apprentissage	50 minutes	30 %	4,0
Connaissances professionnelles et culture générale	Examen national portant sur les domaines de compétences opérationnelles	Selon le dispositif national	30 %	4,0
Note d'expérience	Contrôles de compétence en entreprise et aux cours interentreprises	Pendant le stage	40 %	Aucun seuil propre

Note globale CFC

30 % travail pratique + 30 % connaissances et culture générale + 40 % note d'expérience

Le résultat est arrondi à la première décimale.

CONDITIONS CUMULATIVES DE RÉUSSITE

Condition	Exigence
Travail pratique	Note au moins égale à 4,0
Connaissances professionnelles et culture générale	Note au moins égale à 4,0
Note globale pondérée	Note au moins égale à 4,0

Les trois conditions doivent être remplies. La note d'expérience peut être inférieure à 4,0 si les deux domaines d'examen atteignent chacun 4,0 et si la note globale atteint 4,0.

TRAVAIL PRATIQUE

- La personne candidate dispose de 30 minutes au maximum pour prendre connaissance du cas et préparer l'examen.
- L'examen prend la forme d'une étude de cas dirigée propre à la branche de formation et d'examens inscrite dans le contrat.
- Il évalue, dans la mesure du possible, des compétences issues de tous les domaines A à E.
- Il est conduit et évalué par au moins deux experts. Des tâches partielles écrites peuvent être intégrées à l'examen oral.
- La note du domaine est arrondie à une note entière ou à une demi-note.

CONNAISSANCES PROFESSIONNELLES ET CULTURE GÉNÉRALE

Le dispositif national évalue les domaines de compétences opérationnelles A à E. Dans le régime ordinaire, chacun représente 20 % de la note du domaine. La situation particulière des élèves MP1 est décrite à la page suivante.

CFC en filière MP1

DISPENSE LIÉE À LA MATURITÉ PROFESSIONNELLE

DCO A L'élève qui suit la maturité professionnelle en cours d'apprentissage est dispensé du point d'appréciation 1 du domaine connaissances professionnelles et culture générale, consacré au DCO A. La note du domaine est calculée sur les autres points d'appréciation, pondérés à parts égales.

La convocation officielle précise les épreuves, les horaires et les moyens auxiliaires applicables à la session.

STRUCTURE DE L'EXAMEN NATIONAL

DCO	Domaine	Forme	Durée	Poids MP1
A	Travail au sein de structures d'activité et d'organisation dynamiques	Oral	30 min	Dispense
B	Interaction dans un milieu de travail interconnecté	Écrit	75 min	25 %
C	Coordination des processus de travail en entreprise	Écrit	75 min	25 %
D	Gestion des relations avec les clients et les fournisseurs	Oral	30 min	25 %
E	Utilisation des technologies numériques du monde du travail	Écrit	75 min	25 %

Pour la filière MP1, les DCO B à E sont pondérés à parts égales. Le domaine connaissances professionnelles et culture générale est arrondi à la première décimale.

CALCUL DE LA NOTE D'EXPÉRIENCE

Composante	Base	Arrondi	Poids
Formation à la pratique professionnelle	2 contrôles de compétence en entreprise	Moyenne arrondie à une note entière ou à une demi-note	50 % de la note d'expérience
Cours interentreprises	2 contrôles de compétence CIE	Moyenne arrondie à une note entière ou à une demi-note	50 % de la note d'expérience

Note d'expérience

50 % note entreprise + 50 % note CIE

La note d'expérience est arrondie à la première décimale. Aucune note d'expérience scolaire n'est générée pour les connaissances professionnelles et la culture générale en FIEc avec MP1.

Calcul CFC et répétition

RÈGLES D'ARRONDI

Élément	Arrondi
Travail pratique	Note entière ou demi-note
Chaque point d'appréciation de l'examen national	Note entière ou demi-note
Domaine connaissances professionnelles et culture générale	Première décimale
Note entreprise et note CIE	Note entière ou demi-note
Note d'expérience	Première décimale
Note globale CFC	Première décimale

EXEMPLE DE CALCUL CFC

Élément	Note	Poids	Contribution
Travail pratique	4,5	30 %	1,35
Connaissances professionnelles et culture générale	4,0	30 %	1,20
Note d'expérience	4,8	40 %	1,92
Note globale			4,47, arrondie à 4,5

Dans cet exemple, le CFC est réussi: les deux domaines d'examen atteignent 4,0 et la note globale est supérieure à 4,0.

RÉPÉTITION DE LA PROCÉDURE CFC

Situation	Conséquence
Travail pratique insuffisant	Le domaine est répété dans sa globalité.
Connaissances et culture générale insuffisantes	Seuls les points d'appréciation insuffisants sont répétés.
Note d'expérience	Les anciennes notes sont en principe conservées. De nouvelles notes remplacent les anciennes lorsque la personne suit à nouveau la formation concernée selon les conditions fédérales.

La répétition est régie par l'article 33 OFPr et par l'article 25 de l'ordonnance de formation Employé de commerce CFC.

Qualification MP

Les examens finaux de maturité professionnelle ont lieu à la fin de l'enseignement, avant l'année de stage. Six branches font l'objet d'un examen final.

NOTES PRISES EN COMPTE

Domaine	Branches ou éléments	Composition
Domaine fondamental	Français, allemand, anglais, mathématiques	Note d'école et note d'examen à parts égales
Domaine spécifique	Finances et comptabilité, économie et droit	Note d'école et note d'examen à parts égales
Domaine complémentaire	Histoire et institutions politiques, technique et environnement	Note d'école uniquement
Travail interdisciplinaire	TIB et TIP	50 % note d'école du TIB et 50 % note du TIP

CALCUL ET ARRONDIS

Note	Calcul	Arrondi
Note d'école d'une branche	Moyenne des notes semestrielles de la branche	Première décimale
Note d'examen avec une prestation	Note de l'épreuve	Note entière ou demi-note
Note d'examen avec plusieurs prestations	Moyenne des notes des prestations	Première décimale
Note finale de branche avec examen	50 % note d'école + 50 % note d'examen	Note entière ou demi-note
Note finale de branche sans examen	Note d'école	Note entière ou demi-note
Travail interdisciplinaire	50 % note d'école TIB + 50 % note TIP	Note entière ou demi-note

Note globale MP	Moyenne des 9 notes finales prises en compte 4 branches fondamentales + 2 branches spécifiques + 2 branches complémentaires + travail interdisciplinaire. La note globale est arrondie à la première décimale.
------------------------	--

CONDITIONS CUMULATIVES DE RÉUSSITE

Critère	Condition
Note globale	Au moins 4,0
Notes finales insuffisantes	Deux au maximum
Somme des écarts à 4,0	Au maximum 2,0 points

Résultats et références

CONSÉQUENCES DES RÉSULTATS

Situation	Effet
MP réussie et CFC réussi	Le CFC et le certificat fédéral de maturité professionnelle sont délivrés.
MP réussie mais CFC non réussi	Le résultat MP reste acquis, mais le certificat MP n'est pas délivré tant que le CFC n'est pas obtenu.
MP non réussie mais CFC réussi	Le CFC est délivré. La personne peut répéter une fois la procédure MP.
MP et CFC non réussis	Chaque procédure est répétée selon ses propres règles.

RÉPÉTITION DE LA MATURITÉ PROFESSIONNELLE

- La procédure MP peut être répétée une fois.
- Seules les branches dont la note finale était insuffisante font l'objet d'un nouvel examen.
- Si l'élève suit à nouveau l'enseignement pendant deux semestres, les nouvelles notes d'école sont prises en compte selon l'OMPr.
- Sans nouvel enseignement, la nouvelle note d'examen remplace la combinaison avec l'ancienne note d'école. Les domaines complémentaires font alors l'objet d'un examen.
- Si le travail interdisciplinaire est insuffisant, le TIP est remanié ou le TIB fait l'objet d'une nouvelle prestation, selon l'élément insuffisant.

BASES LÉGALES

- Ordonnance du SEFRI du 16 août 2021 sur la formation professionnelle initiale d'employée et employé de commerce CFC, art. 23 à 25, état 2026.
- Dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification Employée et Employé de commerce CFC, version 4.0 du 8 février 2023, mise à jour le 7 novembre 2024, sections 6 et 7.
- Ordonnance sur la maturité professionnelle fédérale, art. 20 à 27, état au 1er mars 2026.
- Ordonnance cantonale sur l'organisation de la maturité professionnelle du 25 février 2026, art. 21 à 27, entrée en vigueur le 1er août 2026.
- Règlement valaisan concernant les écoles de commerce, art. 19 à 24, état au 1er août 2026.